

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE**

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-SQ-39-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2003-SQ-39 ET SES
AMENDEMENTS CONCERNANT LES NUISANCES (RM-450)**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de la séance tenue le 31 août 2021, le conseil municipal a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2021-SQ-39-14 modifiant le règlement 2003-SQ-39 et ses amendements concernant les nuisances (RM-450)

Le présent règlement a pour objet :

- De modifier l'article 26 du Règlement 2003-SQ-39 concernant les mauvaises herbes.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, en utilisant le navigateur Chrome ou Edge, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 31 août 2021 » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au vendredi, de 8 heures à 17 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3242.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 1^{er} septembre 2021.

Me Stéphanie Allard, greffière